



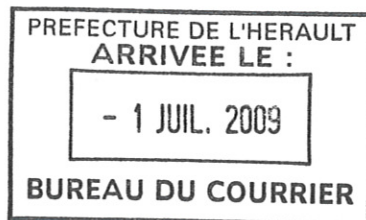
UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Date de la convocation : 23 juin 2009



N° 34

L'an deux mille neuf et le vingt neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GREPINET, TALBOT, FEVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGE, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO
M. CAPRON en faveur de Mme ROMERO
Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE

CAISSE DES ECOLES - CREATION

Rapporteur : Mme LABORDE

L'article L 212-10 du Code de l'Education dispose que le Conseil municipal est compétent pour créer « une caisse des écoles, destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille ». Ces aides peuvent se présenter sous diverses formes, et intervenir dans diverses activités.

Depuis plus récemment : « *Les compétences de la Caisse des Ecoles peuvent être étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré* ».

Aussi est-il proposé au Conseil municipal :

- De créer à compter du 1^{er} janvier 2010, une caisse des Ecoles
- De fixer comme suit le comité administratif de la caisse des écoles :
 - Le Maire (Président)
 - L'Inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant
 - Un membre désigné par le Préfet
 - 2 conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal
 - 3 membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale
- De désigner comme représentants, après vote du Conseil Municipal :
 - Mme LABORDE
 - Mlle VAN ELST

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame LABORDE à l'unanimité des suffrages (six refus de vote).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire

[Handwritten signature]

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01 JUIL. 2009.....
et publication
le 01 JUIL. 2009.....